



# ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

mesures pour la jeunesse en Nouvelle-Calédonie

Question au Gouvernement n° 133

Texte de la question

## MESURES POUR LA JEUNESSE EN NOUVELLE-CALÉDONIE

**M. le président.** La parole est à M. Philippe Dunoyer, pour le groupe les constructifs : républicains, UDI, indépendants.

**M. Philippe Dunoyer.** Madame la ministre des outre-mer, vous avez lancé il y a quelques jours les travaux qui s'inscrivent dans le cadre des Assises des outre-mer. Chaque territoire aura à cœur de faire remonter vers vous ses attentes à l'égard de l'État.

La Nouvelle-Calédonie, comme chacun le sait, doit faire face à des enjeux politiques et institutionnels majeurs, avec l'organisation, dans un an environ, d'un référendum d'autodétermination. Cette échéance fait déjà l'objet d'un accompagnement très fort de la part des partenaires de l'accord de Nouméa. Elle ne saurait constituer la thématique des assises, alors que nous devrions plutôt orienter nos réflexions vers le secteur de la jeunesse.

Lors de votre récent déplacement en Nouvelle-Calédonie, vous avez pu mesurer les spécificités de notre territoire en la matière. Et si, heureusement, l'immense majorité de la jeunesse, toutes ethnies confondues, réussit à s'insérer en dépit d'un contexte économique difficile, 600 jeunes quittent encore chaque année le système scolaire sans qualification, sans diplôme, sans emploi, et une grande partie d'entre eux reste sur le bord du chemin, un chemin qui mène trop souvent à la délinquance.

Vous en conviendrez avec moi, les autorités calédoniennes et l'État doivent unir leurs efforts en la matière. Or, si des outils existent, la palette des dispositifs d'accompagnement et d'encadrement reste insuffisante.

Insuffisance en matière d'accompagnement d'abord, avec l'attente de l'extension des mesures « garantie jeunes » et « emplois d'avenir », sur lesquelles l'engagement de l'État tarde à se concrétiser.

Insuffisance en matière d'encadrement aussi, même si je salue les résultats exceptionnels du service militaire adapté, qui cependant n'accueille que des majeurs sans passé de délinquance. Or, chaque année, 2 200 mineurs sont impliqués dans des faits de délinquance en Nouvelle-Calédonie : 60 % de la délinquance de proximité est le fait de mineurs, et la moitié de ces mineurs délinquants a moins de quinze ans.

Devant une délinquance qui mine le quotidien des Calédoniens, ces statistiques montrent qu'il nous faut à toute force créer le plus vite possible un établissement public d'insertion dans l'emploi, pour répondre à une demande que nous formulons depuis longtemps.

Madame la ministre, ma question est la suivante : quelles mesures l'État peut-il s'engager à mettre en place en Nouvelle-Calédonie pour accompagner la jeunesse en difficulté et lutter contre l'augmentation de la délinquance

des mineurs ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe LC.*)

**M. Laurent Garcia.** Très bien !

**M. le président.** La parole est à Mme la ministre des outre-mer.

**Mme Annick Girardin, ministre des outre-mer.** Monsieur le député, comme vous l'avez dit, j'ai pu constater sur place, lorsque je me suis rendue récemment en Nouvelle-Calédonie, à quel point la question de la jeunesse est cruciale. À cette occasion, j'ai souhaité rencontrer spécialement les jeunes, pour les entendre, pour connaître leurs espoirs et leurs difficultés, et pouvoir mieux analyser leurs besoins.

Les Assises des outre-mer, le Président de la République les a voulues ouvertes. Il a souhaité que chaque préfet, avec les élus des territoires, en définisse les sujets, territoire par territoire. Je vous soutiens, bien entendu, pour que la question de la jeunesse soit centrale dans celles organisées en Nouvelle-Calédonie.

Oui, cette préoccupation sera au centre de ces assises. Les enfants des accords de Matignon et de Nouméa méritent toute notre attention. Ils méritent aussi que nous puissions leur apporter une réponse co-construite par l'État et le gouvernement de Calédonie.

Vous l'avez rappelé : 600 jeunes entre seize et dix-huit ans quittent chaque année l'école sans qualification, et certains basculent malheureusement dans une violence qui s'exerce souvent à l'encontre des forces de l'ordre.

Si certains dispositifs ont déjà été mis en place, que je tiens à rappeler – le protocole d'accord pour la mise en œuvre des projets éducatifs, signé en 2016, le régiment du service militaire adapté ou RSMA, dont vous avez salué les réussites, le service civique néo-calédonien, la brigade de prévention de la délinquance juvénile –, tout cela ne suffit pas à répondre aujourd'hui aux besoins de la Calédonie.

Je vous propose que le rapporteur général et son équipe soient à votre disposition, dans le cadre de ces assises, pour mener une réflexion localement, et pour que nous puissions aller au-delà des dispositifs nationaux – qu'il nous faut aussi étudier –, et apporter des réponses innovantes portées par les territoires et par les jeunes eux-mêmes. (*Applaudissements sur les bancs des groupes REM et LC.*)

## Données clés

**Auteur :** [M. Philippe Dunoyer](#)

**Circonscription :** Nouvelle-Calédonie (1<sup>re</sup> circonscription) - Les Constructifs : républicains, UDI, indépendants

**Type de question :** Question au Gouvernement

**Numéro de la question :** 133

**Rubrique :** Outre-mer

**Ministère interrogé :** Outre-mer

**Ministère attributaire :** Outre-mer

## Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [5 octobre 2017](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [5 octobre 2017](#)